

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 AVRIL 2011**

Délibération
n°2011.04. 51.B

**Nautilus - Marché
de maintenance :
avenant n°1**

LE VINGT ET UN AVRIL DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 avril 2011**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2011

**DELIBERATION
N° 2011.04. 51.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

NAUTILIS - MARCHE DE MAINTENANCE : AVENANT N°1

Par délibération n°111 B du 8 octobre 2009, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la conduite et la maintenance des installations de production thermique, de traitement d'air et de traitement de l'eau du centre nautique patinoire Nautilus. Par marché du 7 décembre 2009, ces prestations ont été confiées à la société DALKIA France dont le siège social est basé à TOURS, pour un montant de 266 621 € HT par an.

L'option n°2 « analyse de la qualité de l'eau » a également été retenue pour un montant de 17 000 € HT annuel.

Le montant du marché sur la durée initiale, qui est de 3 ans et 7 mois, est donc de 1 016 308,58 € HT.

Or, de juin à septembre 2011, des travaux de réhabilitation des éléments mobiles du bassin sportif sont prévus.

Il convient donc de passer un avenant n°1 au marché de maintenance, afin de prendre en compte les répercussions financières de l'arrêt technique sur la prestation de maintenance.

La moins-value portera sur le marché de base :

- mission P2 sur le traitement d'eau : moins-value de 1 460 € HT, correspondant à une diminution du temps de travail de 30 mn/jour,
- mission P2 sur la fourniture de produits de traitement d'eau (chlore, floculant et acide) : moins-value de 1 900 € HT.

Et sur l'option n°2 « analyse de la qualité de l'eau » :

- analyses d'eau (2 analyses/jour x 2 bassins concernés par la fermeture) : moins-value de 1 230 € HT.

soit un total de 4 590 € HT à déduire du montant du contrat pour l'année 2011.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 14 avril 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché de maintenance confié à la société DALKIA France, ayant pour objet une prestation en moins-value d'un montant total de 4 590 € HT.

Le nouveau montant du marché est ramené de 1 016 308,58 € HT à 1 011 718,58 € HT, soit une diminution de 0,45 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 mai 2011	<u>Affiché le :</u> 04 mai 2011